

Vacances

BONNES VACANCES :

A tous ceux d'entre vous, paroissiens de Plougonvelin, qui avez ou aurez la chance d'être en vacance ou en congé !

C'était chose rare autrefois, sauf pour les élèves de nos écoles ou de nos collèges.

Aujourd'hui, il y a tout de même des catégories entières de travailleurs qui peuvent se mettre en vacances ou prendre leurs quatre ou cinq semaines de congés payés, ... sans compter les retraités de plus en plus nombreux, à qui le droit de souffler est reconnu, même à la campagne.

Bonnes vacances aussi à tous ces estivants qui reviennent au pays, dans la famille ou le village d'origine, ou à côté, dans un vieux logis retapé ou dans une caravane.

A ceux des villes aussi, à qui "le coin" a plu, qui ont acquis ou bâti chez nous leur résidence secondaires - ou qui fréquentent nos plages et nos campings.

A tous, bonnes vacances, bon séjour le plus ensoleillé possible et bon repos !

Mais n'oublions pas ceux pour qui l'été est une période de travail intense, parfois plus dur qu'aux autres saisons :

Agriculteurs chez qui il n'y a pas de relâche, surtout au temps de la récolte et des moissons... Commerçants, restaurateurs et leur personnel de saison, employés des services publics, depuis le postier, les distributeurs de courrier, les chauffeurs de car et le secrétaire de mairie jusqu'aux pharmaciens, infirmières, sans oublier le médecin, et peut-être le curé...

Efforçons-nous, nous recommande notre évêque, d'être attentifs à tous ceux qui, pour le mieux être des autres, acceptent d'être à la peine dans une ambiance générale de loisirs. N'aggravons pas leur fardeau par trop d'exigences !

Soyons attentifs et respectueux les uns des autres, dans un climat d'accueil, d'entr'aide et de détente.

Votre recteur

L'expulsion⁴ des Soeurs

Dans le numéro de mars dernier du Kannadig nous avons évoqué l'origine et la fondation de "l'Ecole des Soeurs".

En terminant, nous écrivions : "Les débuts de l'Ecole des Soeurs furent heureux et pacifiques. Hélas ! le malheur allait bientôt s'abattre sur elle.."

En effet, ouverte à la rentrée 1898, l'école put fonctionner pendant quatre ans seulement sans histoire.

Mais, en 1902, les fameuses "lois Combes" décrétaient la fermeture des écoles tenues par des Congrégations. Un décret du premier août 1902 donna huit jours pour procéder à cette fermeture.

Comme beaucoup de Congrégations refusèrent de fermer spontanément leurs maisons, ordre fut donné de procéder par contrainte à cette fermeture et d'expulser les récalcitrants.

A Plougonvelin, cette expulsion eut lieu le 14 août 1902, dans l'après-midi. Pendant la matinée, Ploumoguer avait eu la sienne.

x x x

Ce fut une journée mémorable !

En haut lieu, on s'attendait à des résistances sérieuses en Bretagne, et surtout dans le Finistère.

Aussi une véritable expédition avait été organisée à Brest : deux Commissaires de Police, deux brigades de gendarmerie à cheval, deux brigades à pied, et une Compagnie de soldats du 19^{ème} Régiment d'Infanterie...

Un chroniqueur du temps, qui accompagnait cette *armada*, note que dès trois heures du matin le commissaire central de Brest, un certain M. LEFEBVRE, et le commissaire de Lambézellec, M. ROBERT, quittèrent la ville dans leur coupé, accompagnés de deux serruriers.

Quant à la compagnie du 19^o, commandée par le capitaine DEFIGIER, on avait affrété pour elle un train spécial à la gare des Trains Départementaux de Brest. Partie à quatre heures du matin, elle débarquait à Saint-Renan avec armes et bagages, et à cinq heures elle se mettait en ordre de marche en direction de Ploumoguer, précédée des brigades montées de Brest et de St-Renan, et des gendarmes à pied du Conquet et de Ploudalmézeau.

La résistance à Ploumoguer dura jusqu'à 10 h, marquée de bousculades, de discours, de bagarres et de sommations... L'intervention d'un châtelain, M. de KERMADEC, celles du Maire et du recteur, M. KERSIMON, la modération du commissaire Lefebvre, permirent d'éviter de graves incidents...

x x x

Pendant ce temps, Plougonvelin se préparait avec excitation, mais aussi, il faut le reconnaître, avec un certain esprit "bon enfant", heureux d'allier un bon chahut à une vigoureuse démonstration de force.

Tout le bourg et toute la campagne étaient mobilisés sur la place de l'église dès la fin de la matinée.

Quelques cavaliers, beaucoup de cyclistes... Les paysans en bras de chemise et grand chapeau de paille (on était en pleine moisson), armés de bâtons, de fourches et de faucilles, quelques-uns de trompes en corne ou de clairons... On peut en voir un groupe sur une vieille photo, devant le café de la place alors tenu par les demoiselles LÉROT (plus tard, ce sera le "Café Mimi CLOITRE", aujourd'hui un bureau du Crédit Mutuel de Bretagne.

Quant aux femmes, toutes en coiffe de toile, la coiffe de travail, les unes brandissaient des bâtons, les autres s'étaient armées de chaudrons, de casseroles et d'ustensiles variés destinés à produire un beau tintamarre... Quelques-unes avaient préparé des stocks de projectiles de fortune, en l'occurrence des boulettes pétries avec de la terre et du *koc'h saout* (de la bouse de vache)...

Au clocher, des guetteurs, prêts à sonner le tocsin. Aux avant-postes, des éclaireurs et des cyclistes comme agents de liaison. Un de ces jeunes cyclistes, Yves POUILLAQUEC de Gorrekear, habite aujourd'hui rue St-Yves, près de l'allée des pêcheurs : il a 86 ans et rit de bon coeur dans son fauteuil en évoquant ces souvenirs.

Il était parti en observation jusqu'à Kerambeleg. Là, caché dans les taillis, il put voir la troupe qui avait fait la pause dans le vallon se regrouper et se remettre en route pour grimper le raidillon de Kerseanton. Il était 13 heures. Rapidement le jeune garçon reprend son vélo et s'en vient donner l'alerte.

Le tocsin sonne. Les paysans se groupent. On prépare, ou on termine des barrages dans la cour de l'école, derrière le portail. cependant que, à l'entrée de la route de Gorre-

kear, des cordes sont tendues à différentes hauteurs pour barrer la route aux chevaux et à leurs cavaliers.

x x x

Sur la place rapidement vidée, des martèlements de sabots et des piaffements de chevaux. C'est la troupe, précédée du détachement de gendarmes à cheval et des autorités de police...

Quand elle arrive à la hauteur du chemin de Gorrekear, c'est alors une scène indescriptible : un chahut sonore de cris, de hurlements, de sifflets, de trompes et de batteries de cuisine.

Le Commissaire ROBERT fait battre le tambour pour demander le silence et faire les sommations réglementaires :

Le Café des demoiselles LÉROT, place de l'église (photo prise le 2 août 1902 vers 13 h)



peine perdue ! Le bruit du tambour est couvert par le tintamarre. Cela durera près d'une demi-heure...

Mais les choses vont vite se gâter.

Le chef de brigade donne l'ordre de tourner les chevaux de façon à marcher à reculons et à refouler les manifestants. C'est une erreur, car c'est livrer les croupes des chevaux et le dos des braves gendarmes aux coups directs des paysans.

Une grêle de projectiles fond sur eux : mottes de terre, koc'h saout, cailloux et jusqu'à des ruches de paille libérant des nuées d'abeilles bourdonnantes... Plusieurs chevaux frappés à coups de gourdins ou excités par les abeilles, se cabrent et ruent dans tous les sens sous l'averse des coups... Quelques-uns sont même, - cruauté difficilement explicable,-

Au premier plan, un homme interpellant quelqu'un dans le clocher. Près de lui, un garçon souriant : certains affirment que c'est François QUELLEC de St-Mathieu, qui avait 10 ans alors. Mais l'intéressé prétend que non, car, dit-il, mon père ne portait pas de collier de barbe.

A droite, juché sur le muret qui fait l'angle de la rue St-Jean, un autre garçon, armé d'un gourdin.

En plein milieu du groupe, tournant le dos, un prêtre, le vicaire sans doute, M. DANIELOU : il porte au bras droit un grand cagot blanc, peut-être une valise recouverte d'une housse de toile..

Sur la place, on attend les événements, en commentant les nouvelles venues de Ploumoguer. Devant la porte du café, Mademoiselle Maryvonne Lérot, en tablier à carreaux, bavarde avec une jeune femme, son petit chien à poil blanc à ses côtés. A l'autre extrémité, sur la droite, un prêtre, reconnaissable à sa soutane et à son rabat : le recteur, M. SAGOT, ou son frère, SAGOT bihan.



Devant le portail, Les 2 commissaires (haut-de-forme et melon) et un serrurier. Derrière le portail, le bras levé, M. Julien CHEVILLOTTE. Appuyé, en bras de chemise, Yan ar C'HOZ. Son fils Jacques, debout près du milier, un bâton à la main. Inscriptions sur les portes...

grièvement blessés aux pattes et aux flancs de coups de fourches ou de faucilles...

L'ordre est donné de charger. Mais plusieurs gendarmes, agrippés par des mains hostiles, sont désarçonnés et jetés à terre. L'un d'eux, endanglanté, est même piétiné par les chevaux et n'échappera à la mort que grâce à l'intervention courageuse du commissaire Robert, lequel est rossé de coups de bâton ainsi que le brigadier-chef. Tout cela dans un nuage de poussière et au milieu de cris épouvantables...

Un gendarme a repéré un paysan particulièrement agressif : c'est Yan QUELLEC, le père de François QUELLEC de la Pointe St-Mathieu. Il est poursuivi dans le chemin de Gorrekear et se réfugie dans la ferme de Yan ar C'HOZ. Là, on s'explique :

- Vous n'avez pas honte de faire ce travail ? lance-t-on au gendarme.

- Que voulez-vous, répond-il. Moi aussi, j'ai une de mes soeurs religieuse, mais je suis obligé d'obéir... Fanch Quellec ne dit pas s'ils ont ensuite trinqué ensemble..

x x x

Entr'acte : le Maire arrive en grande solennité, accompagné de son adjoint, tous deux ceints de leur écharpe tricolore. La bagarre s'arrête : le Maire s'efforce de calmer les esprits, mais c'est en vain. Le recteur lui-même, M. SAGOT, s'y essaye à son tour, toujours en vain.

La troupe profite de l'accalmie pour foncer au pas de charge, et réussit à repousser les opposants jusqu'à la porte de l'école.

La photo de la page précédente nous montre les deux commissaires, le capitaine et les deux serruriers, protégés par un peloton de gendarmes à cheval, parlementant devant le portail.

Mais le chahut recommence.

- A bas les serruriers ! Vive la liberté ! crie-t-on de toutes parts.

Dans la cour, derrière le portail, on a amoncelé 4 ou 5 mètres cubes de pierres (auges, rouleaux...) et de madriers et, sur cette barricade, veille un dernier carré de résistants. Parmi eux, Yan ar C'HOZ, en bras de chemise, et derrière lui, ses deux fils, Jacques et Michel. Au milieu, le bras levé, haranguant la foule, M. Julien CHEVILLOTTE, de Kervasdoue. Lui

aussi, après avoir protesté contre l'injustice et le sectarisme des décisions gouvernementales, et avoir revendiqué la liberté et l'égalité pour tous, invite les paysans à cesser la lutte pour éviter toute effusion de sang, mais beaucoup ne comprennent pas pourquoi il faut maintenant renoncer. Et quand les serruriers essaient de crocheter la porte ou d'y ouvrir une brèche à coups de hache, c'est une grêle de cailloux, de mottes de terre qui leur tombe dessus. Même des madriers sont jetés du haut du mur et un serrurier est blessé au visage. A peine une brèche est-elle ouverte qu'elle est aussitôt colmatée de l'intérieur à grands coups de marteau...

Finalement, vers 14 h 30, la porte cède...

Le Maire ainsi que le Recteur sont requis par le commissaire pour entrer les premiers et calmer les esprits. Les soldats et les gendarmes suivent...

M. Chevillotte, debout sur le perron entre deux bannières déployées, proteste une nouvelle fois au nom de la liberté.

- Vivent les Soeurs !

- Vive la liberté ! clame la foule.

Et M. Lefèbvre, commissaire central, peut enfin notifier aux Soeurs le décret de fermeture et l'ordre d'expulsion.

Très dignes autour de leur Supérieure Mère Anna LE LANN, les religieuses sortent, revêtues de leur grande cape. On leur fait la haie. Précédée du recteur, la Mère Le Lann au bras de M. Chevillotte, les autres soeurs au bras de mères de famille, un long cortège s'organise, comme pour une noce. On se dirige vers l'église où finalement est célébrée une cérémonie d'expiation et de prière.

A l'école l'inventaire s'achève, et on appose les scellés. Il est environ 16 heures, mais toute la soirée le bourg restera animé.

Recueillies dans les familles, les religieuses, à la prochaine rentrée, reprendront leur classe, mais en costume civil. Elles se seront "*sécularisées*" et on leur dira désormais *Mademoiselle Marie, Mademoiselle Louise*. Seule la Supérieure restera en religieuse et logera dans la maison derrière le café "Mimi Cloître"...

Le lendemain, les journaux décriront longuement ces "*événements historiques*" cependant qu'un photographe de Brest fera de bonnes affaires en vendant des pochettes de photos prises sur le vif. Ce sont celles qu'on a pu voir pendant longtemps dans le couloir du Presbytère, et qui ont servi à illustrer cet article...

Frère Gwenaél

HALTES SPIRITUELLES

En commençant ce Kannadig, notre recteur nous exprimait ses vœux de "*Bonnes Vacances*" pour l'été.

Et en nous présentant le calendrier des festivités religieuses ou artistiques de ces deux mois, il nous invitait implicitement à profiter de ces vacances pour refaire notre vie spirituelle dans la prière, la vie sacramentelle, l'écoute silencieuse de la Parole de Dieu, l'écoute artistique de beaux concerts ou de chants religieux.

A ceux qui désireraient quelque chose de plus profond, L'Abbaye de LANDEVENNEC, soeur vivante de notre défunte Abbaye de St-Mathieu, - nous propose des journées de recherche, d'échange et de prière sur des problèmes spirituels.

Ces *Journées* commencent à 9 h 30 pour se terminer en fin d'après-midi. Une garderie d'enfants est prévue. On doit apporter son pique-nique.

Voici le calendrier de ces journées :

- 18 juillet : le souvenir de Dieu et la prière.
- 20 juillet : l'Eucharistie au coeur de notre vie.
- 25 juillet : sens chrétien de la vie quotidienne.
- 8 août : la Pénitence, sacrement de la miséricorde.
- 10 août : le souvenir de Dieu et la prière.
- 17 août : sens chrétien de la vie quotidienne.
- 22 août : l'Eucharistie au coeur de notre vie.
- 24 août : la Pénitence, sacrement de la miséricorde.

Pour les jeunes (de 17 à 23 ans) sont prévues des *Sessions de quatre jours* sur le thème "*LES PSAUMES, prière d'aujourd'hui.*"

Juillet : du 26 (15 h) au 30 (15 h)

Août : du 16 - o - au 20 - o -

Septembre : du 6 - o - au 10 - o -

Renseignements et inscriptions auprès du Père hôtelier, Abbaye de Saint Guénolé, Landévennec;

Joindre enveloppe timbrée pour réponse.

NOTRE CALENDRIER D'ETE

=====

Dimanche 16 juillet, à 10 h 30 : Messe anniversaire pour M. Jean-René LE GALL, ancien maire, rue du Lannou.

Dimanche 23 juillet, à 10 h 30 : Messe en l'honneur de Sainte Anne, à l'Abbaye de St-Mathieu.

Mercredi 26 juillet, en la fête de Sainte Anne, récital à 20 h 45 par le Quatuor vocal du Léon, de Roger ABJEAN, avec orgue et bombarde. A ne pas manquer.

Dimanche 30 juillet, à 10 h 30 : Messe des enfants dans la salle communale rue St-Gwénaél (vieux presbytère). Tous les enfants des catéchismes de Plougonvelin ou d'ailleurs y sont invités ainsi que les dames catéchistes.

Vendredi 4 août, à l'église, à 20 h 45 : Concert de musique classique par l'Orchestre de Chambre d'Heidelberg. Les mélomanes n'ont pas besoin qu'on le leur dise deux fois.

Dimanche 13 août : Pardon de Saint GWENAEL, patron de la paroisse.

Le soir, à 20 h 45 : La Passion du Christ, en seize tableaux vivants par un groupe de jeunes étudiants du Lot. Nous souhaitons que ce spectacle de haute inspiration spirituelle rassemble un auditoire digne de sa valeur artistique et chrétienne. Les enfants du catéchisme comme les jeunes y trouveront un grand profit pour leur foi.

Mardi 15 août : Fête de l'Assomption de la Vierge. C'est la halte spirituelle classique au milieu de l'été, et l'occasion pour le chrétien de renouer avec les sources sacramentelles de sa vie chrétienne par la confession et la communion. Les confessions se feront, outre le samedi précédent, le lundi : à 11 h célébration pénitentielle
à partir de 16 h confessions individuelles.

Dimanche 20 août : Messe à 10 h 30 en l'honneur de St Mathieu, dans les ruines de l'Abbaye.

Dimanche 3 septembre : Pardon de Notre-Dame de Grâces à St-Mathieu. Grand-messe à 10 h 30, Vêpres et procession avec bénédiction de la mer à 15 h.